



Saint-Denis, le 04 Septembre 2023

Informations pratiques et importantes concernant la demi-pension :

- Le 14 Septembre 2023 est la date limite pour toute inscription à la demi-pension et changement de régime
- Les élèves demi-pensionnaires et internes doivent se présenter à la restauration **obligatoirement** avec leur carte de cantine
- L'élève se verra refuser l'accès à la restauration à compter de la 3^{ème} fois sans carte
- Carte perdue **ou** détériorée sera facturée
- La carte doit être rendue pour tout départ définitif de l'établissement sinon elle sera facturée

Pour tout problème concernant la demi-pension, merci de vous rapprocher du service des frais scolaires rattaché à votre établissement.

LE SERVICE DES FRAIS SCOLAIRES